

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

29/10/2025

N° E25000251 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 29/10/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 15/10/2025, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes USSES ET RHÔNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 3 du plan local d'urbanisme intercommunal du Val des Usses (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Paul VESIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Bernard CLEMENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes USSES ET RHÔNE, à Monsieur Jean-Paul VESIN et à Monsieur Bernard CLEMENT.

Fait à Grenoble, le 29/10/2025

Le président,

Jean-Paul WYSS